



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juillet 2022
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 15 juillet 2022, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je porte à votre attention l'évolution récente de la situation concernant deux civils israéliens, Avera Mengistu et Hisham Al-Sayed, que l'organisation terroriste Hamas maintient en captivité dans la bande de Gaza depuis 2014 et 2015, respectivement, en violation continue du droit international.

Depuis leur capture, le Hamas n'a pas révélé le lieu où se trouvent les deux personnes ainsi détenues et n'a autorisé aucun contact entre elles et leur famille ou les autorités israéliennes. Il n'a pas non plus fourni d'informations ni permis les visites d'organisations internationales, notamment du Comité international de la Croix-Rouge. Avera Mengistu et Hisham Al-Sayed souffrant tous deux de handicaps psychosociaux, la captivité qu'on leur fait subir depuis des années est d'une extrême cruauté.

Le 28 juin, le Hamas a diffusé une vidéo montrant Hisham Al-Sayed portant un masque à oxygène. La diffusion sur les médias sociaux d'une vidéo d'un otage malade est un acte odieux et désespéré de la part d'une organisation terroriste. En outre, le Hamas n'a pas non plus tenu informées les organisations internationales ou les autorités israéliennes de l'état actuel d'Avera Mengistu. Ces deux personnes sont privées du traitement médical que nécessitent leurs handicaps psychosociaux. Israël considère que le Hamas est directement responsable du bien-être de ces deux civils israéliens, qu'il retient en violation du droit international. Il est extrêmement alarmant que le Comité international de la Croix-Rouge n'ait pas encore obtenu l'accès nécessaire pour dispenser les soins de base les plus élémentaires. Le Hamas doit accorder un accès immédiat et inconditionnel audit Comité afin qu'il puisse rendre visite à ces personnes en captivité.

Selon le droit international, ces personnes, en particulier en tant que civils souffrant de handicaps médicaux et psychosociaux, doivent être respectées et protégées en toutes circonstances.

Je tiens également à appeler votre attention sur les conditions atroces dans lesquelles le Hamas détient les corps de deux soldats des Forces de défense israéliennes, Oron Shaul et Hadar Goldin, depuis 2014. Le Hamas, organisation terroriste responsable des souffrances de tant d'Israéliens et de Palestiniens, viole fondamentalement les obligations essentielles du droit international humanitaire et continue de faire preuve d'un mépris total pour les valeurs humanitaires universelles, telles que l'humanité, la protection des civils et le respect du droit international, que



la communauté internationale et la Charte des Nations Unies tiennent pour sacrées. Les actes du Hamas constituent une violation flagrante de la résolution 2474 (2019) du Conseil de sécurité et de la résolution 73/178 de l'Assemblée générale, notamment des dispositions de ces deux résolutions où il est rappelé que les parties à un conflit armé ont la responsabilité principale de respecter et de faire respecter les droits de toutes les personnes se trouvant entre leurs mains ; qu'il importe de permettre aux familles de connaître le sort de ceux de leurs proches qui ont été portés disparus et de savoir où ils se trouvent ; qu'il est impératif d'accorder aux personnes portées disparues le droit de correspondre avec leur famille ; que le personnel humanitaire doit pouvoir procéder sans entrave à la recherche et à l'identification des personnes disparues ; qu'il est capital de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge et de lui accorder un accès total.

Je demande à la communauté internationale, y compris à vous-mêmes en vos qualités, de condamner le Hamas pour son comportement inhumain et d'exiger la libération immédiate de nos civils et la restitution des corps de nos soldats tombés au combat. L'État d'Israël continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour ramener Avera, Hisham, Oron et Hadar chez eux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur d'Israël aux Nations Unies,
(Signé) Gilad **Erdan**
